

16 juil 2015 -16:44

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2015](#)

Blocage des prix des médicaments

Sur proposition du ministre de l'Economie et des Consommateurs Kris Peeter et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à renouveler en 2015 le blocage des prix des médicaments, instauré depuis 2009, en vue de limiter les dépenses de soins de santé.

Grâce à une analyse macroéconomique, la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block justifie la nécessité d'instaurer un blocage des prix des médicaments remboursables et assimilés (implants remboursables). Il ressort en effet de cette analyse que les dépenses du budget des médicaments et assimilés doivent être limitées afin de maîtriser leur croissance et que le blocage des prix a un effet positif structurel sur le budget des médicaments et assimilés.

Projet d'arrêté royal portant dispositions diverses pour l'application de l'article V.II du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique